Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20231204-DELIB-115-2023-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2023 - Délibération n°23-115

Objet : Conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard – SMEG

Le quatre décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-huit novembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, H. NEVEU, D-A. ROUX, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.
ONT DONNE PROCURATION :
N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD, M. MONNIER donne procuration à M. MESSINES, P. SILVA donne procuration à F. LOPEZ, F. BOUCHE donne procuration à M. PLA, D. GUIOT donne procuration à H. JONQUIERE, S. DIELLA donne procuration à D-A. ROUX.
ABSENTS : E. SIFUENTES (absent aux questions 1 à 14), X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS.
SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

La délibération n°23-066 du 02 mai 2023 avait approuvé la désignation des membres suivants :

- Délégués titulaires : Jean-Jacques GRANAT et Mohamed EL AIMER,
- Délégués suppléants : Norbert CANONGE et Marine PLA

au sein du conseil d'administration du syndicat mixte d'électricité du Gard, devenu depuis Territoire d'énergie Gard – SMEG.

Ce syndicat intervient dans de multiples domaines de l'énergie électrique, de sa production à son utilisation, en passant par sa distribution :

- Service public de l'électricité, il renforce, améliore et développe le réseau de distribution public d'électricité.
- Il assure le contrôle de la concession pour la distribution et la fourniture de l'énergie au tarif réglementé.
- Il développe et améliore l'éclairage public.
- Il réalise des opérations et des études de maîtrise de l'énergie.
- En coordination avec les travaux, il favorise l'aménagement du numérique.
- Il installe et exploite les bornes de recharge dans le Gard.

A la suite du vote de la délibération attribuant à Madame Marie MESSINES le poste de 8ème adjointe, celle-ci étant jusqu'à présent conseillère municipale avec délégations, Monsieur Florian BOUCHE sera proposé pour être délégué aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables et à la gestion des bâtiments communaux.

Dans ce contexte, Monsieur Norbert CANONGE souhaite ne plus être membre suppléant représentant la commune au conseil d'administration et Monsieur Mohamed EL AIMER souhaite devenir membre suppléant pour que Monsieur Florian BOUCHE, candidat, puisse être élu membre titulaire représentant la commune de Manduel au conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard – SMEG 30 puisque ses délégations couvriront le champ d'intervention de ce syndicat.

Ainsi, pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune, il est proposé que le conseil municipal désigne Monsieur Florian BOUCHE comme membre titulaire et Monsieur Mohamed EL AIMER en tant que membre suppléant.

Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20231204-DELIB-115-2023-DE
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

Si l'assemblée est unanimement favorable, le vote peut avoir lieu à main levée. Sinon, le vote doit avoir lieu à bulletin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°20/048 du 21 juillet 2020, désignant les membres du conseil d'administration du SMEG ;
Vu la délibération n°23-066 du 02 mai 2023, désignant les membres du conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard SMEG ;
Considérant le souhait de Monsieur Norbert CANONGE de ne plus être membre suppléant au conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard – SMEG ;
Considérant le souhait de Monsieur Mohamed EL AIMER à être membre suppléant à la place de membre titulaire au conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard – SMEG ;
Considérant la candidature de Monsieur Florian BOUCHE, comme membre titulaire au conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard – SMEG ;
Considérant des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la commune ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;
Vu le résultat du scrutin, à main levée ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal décide à la majorité du retrait de Monsieur Norbert CANONGE, désigné délégué suppléant par délibération n°20-048 du 21 juillet 2020 au conseil d'administration du SMEG, pour la bonne administration des affaires de la commune par 19 voix pour et 6 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE).

ARTICLE 2. Le conseil municipal décide à la majorité du retrait de Monsieur Mohamed EL AIMER, désigné titulaire par délibération n°20-048 du 21 juillet 2020 au conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard – SMEG par 19 voix pour et 6 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE).

ARTICLE 3. Le conseil municipal décide à la majorité de désigner Monsieur Florian BOUCHE membre titulaire au conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard – SMEG par 19 voix pour et 6 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE).

ARTICLE 4. Le conseil municipal décide à la majorité de désigner Monsieur Mohamed EL AIMER membre suppléant au conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard – SMEG par 19 voix pour et 6 abstentions (D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE).

ARTICLE 5. Les délégués représentant la commune de Manduel au sein du conseil d'administration de Territoire d'énergie Gard - SMEG sont donc :
- Délégués titulaires : Jean-Jacques GRANAT et Florian BOUCHE,
- Délégués suppléants : Mohamed EL AIMER et Marine PLA

Convocation : 28 novembre 2023
Affichage ordre du jour : 28 novembre 2023
Présents : 19
Suffrages exprimés : 25
Absents : 10
Publiée le :
0 7 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

MAIRIE DE MANDUEL GARD

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».